

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2013

Le 14 juin 2013, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 30 mai 2013, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- CANIAC ALAIN représenté par COUSTALAT JEAN-PIERRE.
- MOREAU PATRICIA représentée par CANZIANI MIREILLE
- MONMART ALAIN représenté par VERNET PHILIPPE

Secrétaire de séance : COUSTALAT JEAN-PIERRE

Compte-rendu

Une observation est à noter sur le compte rendu précédent, il faut lire 1 000 € au lieu de 1 500 € à la subvention allouée au COF. Tous les membres présents ont signé.

Compte de gestion 2012 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 01

Le Conseil vote le compte de gestion 2012 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 392 205.12 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2012 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 02

Le compte administratif 2012 de la Commune dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	-60 696.95 €
- excédent de fonctionnement	<u>452 902.07 €</u>
- Résultat de clôture	392 205.12 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le Compte Administratif 2012 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 13 POUR : 11

Affectation du résultat d'exploitation 2012 (Commune) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 03

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2012 de la Commune, comme suit :

60 696.95 à l'investissement (compte 1068)

392 205.12 au fonctionnement

Budget supplémentaire 2013 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 04

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire 2013 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement 392 205.12 €

- investissement 60 696.95 €

Compte de gestion 2012 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 05

Le Conseil vote le compte de gestion 2012 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 86 735.50 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2012 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 06

Le compte administratif 2012 de l'eau, dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement 19 961.42 €

- excédent de fonctionnement 66 774.08 €

- résultat de clôture 86 735.50 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le compte administratif 2012 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 13 POUR : 11

Affectation du résultat d'exploitation 2012 (Eau) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 07

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2012 de l'Eau, soit 66 774.08 € à l'excédent reporté 2013.

Budget supplémentaire 2013 de l'Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 08

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire 2013 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	66 774.08	€
- investissement	19 961.42	€

Compte de gestion 2012 de l'Assainissement (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 114 06 2013 09

Le Conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2012 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 80 027.18 €.

Compte administratif 2012 de l'Assainissement (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 14 06 2013 10

Le Compte administratif 2012 de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	44 958.05	€
- excédent de fonctionnement	<u>35 069.13</u>	€
- résultat de clôture	80 027.18	€

Sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, le Conseil vote le compte administratif 2012 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 13 POUR : 11

Fonds ECOLE 2012 – Convention entre le Département et Les Ormes – VERNET Philippe - CM N° 77 347 14 06 2013 11

Monsieur VERNET présente au Conseil la convention FONDS E.CO.LE entre le Département de Seine et Marne et la Mairie des Ormes par le versement de la subvention d'investissement d'un montant total de 12 913.79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le principe et autorise le Maire à signer la dite convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Validation du Maître d'œuvre – VERNET Philippe - CM N° 77 347 14 06 2013 12

Monsieur le Maire propose le contrat de maîtrise d'œuvre au nom de Monsieur JAKUBCZAK Didier de 7 500.00 € HT concernant le renforcement de voirie au lieu dit « La Résidence des Ormes », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Délibération prise à l'unanimité.

Validation du projet de la Résidence des Ormes et autorisation du Maire à lancer une DCE – VERNET Philippe – CM N° 77 347 14 06 2013 13

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de renforcement de voirie et création de trottoirs au lieu dit « La Résidence des Ormes », le Conseil Municipal valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer un dossier de consultation des Entreprises de Travaux Publics et de signer toutes les pièces s'y afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Nomination du coordinateur recensement de la population 2014 – VERNET Philippe – CM N° 77 347 14 06 2013 14

Monsieur le Maire précise qu'un recensement de la population aura lieu à compter du 16 janvier 2014 et qu'il a nommé Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre, coordinateur.

Délibération prise : Votants 13 POUR 12 ABS 1

Nomination des agents recenseurs du recensement de la population 2014 – VERNET Philippe – CM N° 77 347 14 06 2013 15

Monsieur le Maire précise qu'un recensement de la population aura lieu à compter du 16 janvier 2014 et qu'il a nommé 2 agents recenseurs : Monsieur CANZIANI François, secteur Moulin d'Ocle et Madame MARCHE Henriette, secteur de Couture.

Délibération prise à l'unanimité.

SMEP du Grand Provinois – Modification des statuts – VERNET Philippe – CM N° 77 347 14 06 2013 16

Entendu l'exposé du Maire sur les modifications statutaires votées par le SMEP du Grand Provinois le 28 mai 2013.

Vu la délibération du 28 mai 2013, notifié le 06 juin 2013 annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts votées par le comité Syndical.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations Générales Communales – CM N° 77 347 14 06 2013 17

- ♦ Nombreux remerciements pour la cérémonie du 26 mai 2013.
- ♦ Remerciements de l'Atelier et du Chœur du Montois et du Provinois pour la subvention qu'il leur a été alloué.
- ♦ Réouverture de la RD412 lundi 17 juin 2013 suite à l'accident.
- ♦ Le miroir à l'angle de la Gde rue de Couture et du Chemin de la Croix est posé.
- ♦ Les panneaux indiquant la « Place Bernard BOYÉ » sont posés.

- ♦ Monsieur de NATALE informe l'assemblée de la réparation du réseau des eaux usées rue Marcel Viallet.
- ♦ Monsieur de NATALE informe l'assemblée de l'inauguration de la Station d'Épuration (SICTEUCEO) le jeudi 27 juin 2013. Portes ouvertes avec la Lyonnaise des Eaux à la rentrée prochaine commune par commune.
- ♦ Monsieur de NATALE informe que la roue à aube est démontée et en cours de réparation.
- ♦ Madame CANZIANI : La question est posée de la méthode la plus judicieuse à adopter pour la restauration lors des fêtes communales (friteuse, etc...). Après en avoir délibéré, il est décidé sur l'avis du Maire de prévoir un agent en appui pour le nettoyage.
- ♦ Monsieur VARECHARD propose un courrier de réclamation qui sera envoyé à l'entreprise chargée de la remise en état du réseau des eaux usées située près du ru « rue Marcel Viallet », en effet des liquides rejetés dans le ru contenaient des vers, papier hygiénique.
- ♦ Madame SOLOHUB : stationnement des véhicules aux sorties d'école : Madame SOLOHUB propose qu'à la rentrée de septembre, une matérialisation d'interdiction de stationner soit installée sur la place de l'église (en partie). Un arrêté municipal sera pris par le Maire avec copie à la Brigade de Gendarmerie de Bray sur Seine.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30.